



CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,
Le Conseil d'administration de The Swatch Group SA a l'honneur de vous convoquer, conformément aux articles 12ss des statuts, à son

Assemblée générale ordinaire des Actionnaires
le mercredi 29 mai 2013, à 10.45 heures
au Palais des Congrès, rue Centrale 60, Bienne.

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2012

- 1.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2012
- 1.2 Comptes annuels 2012 (bilan, compte de profits et pertes et annexe) et comptes du Groupe 2012
- 1.3 Rapports de l'organe de révision
- 1.4 Approbation, prise de connaissance, desdits rapports et comptes

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, après avoir pris acte des rapports de l'organe de révision, d'approuver le rapport de gestion 2012 (rapport annuel, comptes annuels et comptes du Groupe).

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2012.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice 2012 résultant du bilan de CHF 1'118'057'485.76 (résultat de l'exercice au 31 décembre 2012 de CHF 1'085'368'122.42 plus solde reporté de l'exercice précédent de CHF 32'689'363.34), comme suit:

• Dividende sur le capital-actions de CHF 125'210'250.00		
– CHF 1.35 par action nominative d'une valeur nominale de CHF 0.45	CHF	167'460'750.00
– CHF 6.75 par action au porteur d'une valeur nominale de CHF 2.25	CHF	208'170'000.00
• Attribution à la réserve spéciale	CHF	720'000'000.00
• Report à nouveau	CHF	22'426'735.76
Total	CHF	1'118'057'485.76

N.B.: Il est prévu de renoncer au paiement du dividende à des filiales détenues à 100% par le Groupe.

4. Election du Conseil d'administration

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire les membres suivants: Mesdames Esther Grether et Nayla Hayek, Messieurs Georges N. Hayek, Ernst Tanner, Claude Nicollier et Jean-Pierre Roth pour un nouveau mandat de trois ans.

5. Nomination de l'organe de révision

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de désigner pour un nouveau mandat d'une année **PricewaterhouseCoopers SA** comme organe de révision.

Rapport de gestion: Le rapport de gestion 2012 qui comprend le rapport annuel et les comptes annuels 2012, les rapports de l'organe de révision, les comptes consolidés 2012 et la proposition du Conseil d'administration concernant l'utilisation du bénéfice résultant du bilan sont mis à la disposition des actionnaires dès le 8 mai 2013 au siège social à Neuchâtel (Caisse de pensions Swatch Group, Faubourg de l'Hôpital 3, Neuchâtel), aux bureaux de la société à Bienne (Faubourg du Lac 6), ainsi que sur le site internet sous www.swatchgroup.com/rapport_de_gestion. Le rapport de gestion incluant les documents susmentionnés ne sera adressé aux actionnaires que sur demande.

Cartes d'entrée: Les **titulaires d'actions nominatives** inscrits au Registre des actions avec droit de vote recevront une convocation personnelle à l'Assemblée générale ainsi qu'une feuille d'inscription leur permettant de commander la carte d'entrée **au plus tard jusqu'au 15 mai 2013** auprès de The Swatch Group SA, Registre des actions, case postale 1248, CH-2501 Bienne. Pourront exercer le droit de vote les actionnaires dûment inscrits le 8 mai 2013 au Registre des actions. Du **9 mai au 29 mai 2013**, le Registre des actions sera fermé et aucun transfert d'actions ne sera enregistré.

Les **titulaires d'actions au porteur** peuvent demander par leur banque de dépôt ou contre une confirmation de possession des titres valable (attestation de dépôt bancaire et déclaration de blocage) leur carte d'entrée avec coupons de vote **au plus tard jusqu'au 15 mai 2013** auprès de The Swatch Group SA, Registre des actions, case postale 1248, CH-2501 Bienne. Les actions au porteur resteront bloquées jusqu'au jour suivant l'assemblée.

Délégation de pouvoirs: Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire disposant du droit de vote, par The Swatch Group SA ou par le représentant indépendant au sens de l'article 689c CO, **M. Bernhard Lehmann, Caminada Treuhand AG Zürich, Zollikerstrasse 27, CH-8032 Zürich**. A ces fins, nous vous prions de nous retourner la procuration (figurant sur la feuille d'inscription, respectivement sur la carte d'entrée), munie de votre signature. Les procurations concernant le représentant indépendant peuvent être adressées avec vos instructions éventuelles directement à l'adresse précitée. En l'absence d'instructions écrites, le droit de vote sera exercé selon les propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires, au sens de l'article 689d CO, sont priés d'annoncer le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent dès que possible, mais au plus tard le 29 mai 2013, à 10.00 heures. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Actionnaires, à l'assurance de notre parfaite considération.
Neuchâtel et Bienne, le 17 avril 2013

Au nom du Conseil d'administration
La Présidente:

N. Hayek